

Programme

Préparer sa formation « Passerelle » A2-A

Ref.
AE MOT2

Public :

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire de la mention deux-roues.
- Exploitant ou directeur d'un établissement d'enseignement de la conduite pratiquant la formation «deux-roues»

Objectifs :

- Comprendre les termes de l'arrêté
- Connaître les thèmes théoriques et adapter ceux-ci à la formation pratique hors circulation
- Savoir mener un audit de conduite

Déroulé de formation :

L'arrêté du 8 novembre 2012

Techniques d'inclinaison

L'audit de conduite

- Différence entre audit de conduite et leçon de conduite
- Grille d'audit
- Conseils pour mener un audit
- Synthèse des audits

Bilan/synthèse du stage

Méthodes

- Méthode magistrale pour les apports de contenus
- Méthode active et participative
- Travail en sous-groupes.

Prérequis

Être titulaire de la mention deux-roues

Durée :

1

JOURS

L'ANPER est conventionnée par l'ANFA et l'OPCO Mobilités pour le dépôt des demandes de prises en charge pour les entreprises de moins de 11 salariés

Renseignements et inscriptions

01 41 44 82 67

www.anper.info

formationcontinue@anper.info